Convocation au tgi paris affaire pénale : vol

Par Visiteur

Bonsoir.

J'ai commis au mois d'avril un vol sur mon lieu de travail (à peu près 600 euros).

on m'a emmené au commissariat de police, lequel a établi un PV.

J'ai bien évidemment tout remboursé à mes patrons.

Je reçois ce jour en courrier simple, une convocation devant le TGI de PARIS le 17 janvier prochain.

Je regrette ce que j'ai fait, c'est honteux.

J'ai peur de ce qui va m'arriver maintement pour une bétise!

Je ne recommancerai plus ca m'a donné une bonne leçon.

Je n'ai jamais commis de vol avant, jamais je n'ai eu à faire à la justice. C'est la première fois et dernière.

S'il vous plait, dites moi ce que je risque et ce que je dois faire.

Merci d'avance pour votre réponse.

bonne soirée.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Il est très délicat de préjuger de la décision du tribunal. Les peines encourues en matière de vol sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.
Étant donné le montant volé, le fait que vous ayez remboursé la somme et votre absence de casier judiciaire, je pense que seule une amende sera prononcée.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement